

Réunion plénière Le 20/10/2010 à la Cité administrative de Lyon

-Compte-rendu-

Personnes présentes et ayant émargé :

NOM	Organisme
ABATTU Cédric	TOTAL Raffinerie de Feyzin
AGEORGES Guillaume	SERA
ALEXANDRE-BIRD Agnès	ARS
AMAR Emmanuelle	REMERA
ANZIVINO Lucie	ORS Rhône-Alpes
BERLANCOURT Anne	Ceies
BERNASCONI Solène	ARKEMA - Usine de Jarrie
BERNE Gérard	SPIRAL
BICOUT Dominique	Env. et Prédiction de la Santé des Pop. TIMC Grenoble
BILLARD Olivier	Trace Element Institute for UNSECO
BIZET Patrice	Fédération Départementale des associations Ainés Ruraux de Loire
BORNARD Charles	Commune de Chatillon d'Azergues (69)
BOUSQUET Paul	Conseil général Ardèche
BOUSSON Françoise	Réseau Environnement Santé
BOUVIER Frédéric	ATMO Rhône-Alpes
BRELOT Elodie	GRAIE - Groupe de Recherche R.A. sur les infrastructures et l'Eau
BRIEUC Adélaïde	Ville Grenoble
BRUN Gérard	UFC Que Choisir Bourg en Bresse
CARRETIER Julien	Centre Léon Berard, Unité Cancer Environnement
CHANTEPY Nicolas	Agence de l'eau RMC
CHAPGIER Jean	Grand Lyon Direction de l'eau
CHAPGIER LABOISSIERE Marie Agnès	ARS RA
CHARPIN Isabelle	UIC Rhône Alpes
CHARTIER Romain	BRGM
CLOZEL Blandine	BRGM
COLLARD Jacqueline	SERA association.
COTILLON Anne-Cécile	SGAR
DEBAYLE Claire	Dreal
DECHAMP Chantal	AFEDA
DECHENAUX Jacques	ATMO Rhône Alpes
DELOLME	Environhalp
DEVILLERS Thomas	Dreal
DROBECQ Pierre	Fondation Abbé Pierre
DUBOIS Philippe	Ville de Grenoble
DUCHEN Christophe	Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé en Ardèche



DUFUS Fabrice SCHS - Ville de Chambéry

DURIN Bertand CETE de LYON

EMERY Marie Madeleine COPARLY + Eden

EPRINCHARD Yves Dreal

ETIENNE Michel Sauvons notre futur
EVRARD Anne-Sophie Umrestte/INRETS

FERVERS Béatrice Centre Léon Bérard (Centre Régional de Lutte contre le Cancer)

GAUVIN Stéphanie Ceies

GEHIN Chantal FRAPNA Isère
GEYMOND Jean-Jacques ARS DT 38

GIRARDIN Jean-Claude Sauvons notre futur

GOFFINONT Franck ARS

GOIN Françoise Mutuelle Radiance Service prévention et promotion de la santé

GOLASZEWSKI Geneviève Dreal

GRASSET Éric Ville de Grenoble
GUERRERO Raphaël Ville de Jarrie

GUILHAUDIS Monique UFC Que Choisir Bourg en Bresse
GUILHERMET MH Lyonnaise-des-Eaux / ER RAA

HARF Raoul Comité départemental des maladies respiratoires

LE LOUEDEC Frédéric

LENTILLON Cédric ADEME

LHUILLER Jean Paul FRAPNA Rhône-Alpes + Association Porte Isère Environnement

LUMETTA Antoine Mairie de Villeurbanne

MAJOUX Sébastien SITA
MARCHAIS Adrien Ceies

MATHIEU Valérie Ville de Valence - Direction Santé Famille Environnement (SCHS)

MENA Marjorie CCAS DE St Priest

MERCIER Bernard ARS
MOLINARO Diane ARS

MONIER CODERST 26

MORAND Josette Éducation Nationale

NEMAUSAT Lydie FRAPNA

NGUYEN Luc DALKIA Centre Méditerranée

OLAGNIER Valérie ARS

OLNY Xavier CETE de Lyon
OROZCO Laurence ARKEMA St Fons

PEDRON TROUVE Nathalie Commune de Roussillon

PERRODIN Yves ENTPE -Laboratoire des Sciences de l'Environnement (L.S.E.)

1

PERSICO Louis CFE CGC

PERUCCIO Serge

PRADIER Florence Ville de Lyon, Service Communal d'Hygiène et de Santé

RAPOSO Sophie ALSAPE
RITTER Philippe Mairie de Lyon

ROBERT Tristan Dreal



ROCHE Agnès FAURE QEI ROMBEAUT Bernard MEDEF 6ra

ROUHAN Aurore Ceies

ROUSSEL Isabelle APPA (Association pour la prévention de la pollution atmosphérique)

ROYER Christophe Dreal
SAVOIE François ADEME
SCALIA Jean-Pierre Dreal
SCHMITZ-SABARLY Sophie WECF
SIMON Marie-Christine DRAAF
SIMONIN Pascal Dreal

SUPIOT Lucie Association Départementale d'Éducation pour la Santé

TALON Myriam Département du Rhône

THIBAUDON Michel RNSA

THOUVENOT Georges FRAPNA Ardèche

TRICHARD Alain ARIA
VALETTE Claire CG 42

VALLET Julie GRANDLYON

VERDELHAN Rémy MEDEF Rhône Alpes

VINCENT Bruno Acoucite, observatoire du bruit, pôle de compétence en acoustique

VOIR Patrice Ville de Grenoble

WEBER Guillaume Dreal



1. Introduction

La séance plénière de lancement du PRSE2 est introduite par Mme Anne-Cécile Cotillon chargée de mission auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Anne-Cécile COTILLON (SGAR)

Les pilotes des 3 ateliers sont présentés :

- Dr Philippe Ritter, directeur de l'écologie urbaine à la ville de Lyon pour l'atelier I "air intérieur, espaces clos, habitat",
- M. Nicolas Chantepy, délégué régional de l'agence de l'eau RMC pour l'atelier 2 "Eau",
- M. Frédéric Bouvier, directeur d'Atmo Rhône-Alpes pour l'atelier 3 "Air extérieur, transports, points noirs environnementaux".

L'objectif du PRSE2 est de définir pour la période 2010-2014, un ensemble restreint d'actions afin de rassembler les forces des différentes structures opérant sur le terrain sur des priorités en matière de santé environnement arrêtées conjointement pour la région Rhône-Alpes. Le précédent PRSE élaboré pour la période 2006-2010 a constitué le support de la politique en santé - environnement sur la région Rhône-Alpes.

Le PRSE2 doit être adapté à la situation rhône-alpine et ne devra pas être une simple transposition des actions et mesures décidées sur le plan national. La région Rhône-Alpes possède des particularités qui lui sont propres en santé environnement. Par exemple, en ce qui concerne la qualité de l'air, la région Rhône-Alpes est une région très industrialisée avec des axes de transport importants, des concentrations élevées en particules sont observées. Les autres problèmes spécifiques à la région sont l'ambroisie ou encore les PCB.

Le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE), instance de décision du plan régional composé des 5 collèges du Grenelle (services de l'État, collectivités publiques, monde associatif, employeurs et salariés), s'est réuni la première fois le 8 septembre sous la présidence du préfet de région et a validé la méthode de travail et le calendrier. Les travaux des ateliers vont s'échelonner d'octobre à janvier 2011 et après une phase de concertation du public et de validation par le GRSE, le PRSE2 devrait être adopté en mai-juin 2011.

Une forte mobilisation des participants aux ateliers est attendue car les réflexions qui émergeront de ces ateliers devront permettre d'aboutir à des actions en santé-environnement qui seront mises en œuvre concrètement pour la période 2010-2014 au niveau de la région Rhône-Alpes.

Pour amorcer ces réflexions, des présentations vont être faites afin d'apporter des éclairages sur la situation en santé-environnement en Rhône-Alpes.



2. État des lieux en santé-environnement de la région Rhône-Alpes

Olivier Guye, directeur de l'observatoire régional de la santé (ORS)

e `





3. État des lieux sanitaire en région Rhône-Alpes

3.1- Panorama des connaissances sur les cancers et liens potentiels avec l'environnement Béatrice Fervers, coordinatrice Unité Cancer et Environnement, Centre Léon Bérard



3.2- État des connaissances sur le suivi des malformations en Rhône-Alpes

Emmanuelle Amar, directrice générale, REMERA



3.3- Maladies de l'appareil respiratoire pouvant être en lien avec l'environnement

Bruno Girodet, pneumologue, Hôpital St-Luc



4. Inégalités environnementales

Tarik Benmarhnia, INPES



en annexe

5. Politique de la région Rhône-Alpes dans le domaine de la santé environnementale

Chantal Bunel-Delarche, Conseil Régional Rhône-Alpes

Échanges avec la salle

- Sur les inégalités environnementales :
- M. Royer (Dreal) demande pourquoi la France est, parmi les pays occidentaux, la plus touchée en matière d'inégalités environnementales et si cette constatation est due à l'hétérogénéité du territoire français par rapport à d'autres pays plus homogènes.
- M. Benmarhnia (Inpes) répond que la France n'est pas en mauvaise position en termes d'inégalités environnementales mais plutôt en termes de différences de santé selon certains indicateurs sanitaires globaux.
- M. Royer (Dreal) demande si on peut identifier des différences entre le nord et le sud qui seraient dues, par exemple, aux facteurs climatiques ?
- M. Benmarhnia répond que la disparité de ces indicateurs sanitaires globaux s'observe également en France.

Mme Roussel (APPA) souhaite attirer l'attention sur des difficultés sémantiques quand on parle d'inégalités environnementales. Il existe une différence de concept entre « l'environmental justice » et « l'inégalité environnementale ». Les inégalités environnementales ont une vision statique et sont



liées à la perception alors que la justice est un facteur de mobilisation citoyenne. Mme Roussel attire aussi l'attention des intervenants sur l'utilisation des mots « environnement » et « écologie ». L'écologie est une notion restreinte alors que l'environnement représente l'ensemble des facteurs exogènes qui peuvent interférer sur l'homme. Mme Roussel signale que l'APPA a travaillé sur les inégalités environnementale et qu'un numéro d'AIRPUR de l'APPA Nord Pas de Calais sur ce sujet est disponible sur leur site.

• Sur les registres du cancer :

Mr Savoie (Ademe) demande si tous les départements français sont couverts par des registres de cancer.

Mme Fervers (centre Léon Bérard) répond que les résultats d'études issues des 14 registres montrent qu'ils représentent assez bien l'incidence nationale. La politique actuelle ne va pas dans le sens d'une couverture plus large du territoire par les registres ce qui peut être dommageable quand on veut faire des études au niveau régional mais le coût de mise en œuvre d'un registre est très important.

M. Harf (comité des maladies respiratoires du Rhône) précise qu'il existe une forte discordance entre les cancers reconnus et les cancers professionnels supposés car le système administratif fait tout pour que les cancers professionnels ne soient pas reconnus comme tel.

Il évoque également le problème du tabagisme passif : Ces dernières années, il y a eu un fort impact de la réglementation sur l'interdiction de fumer dans les lieux collectifs. Mais le problème persiste pour les domiciles, les véhicules et est important par rapport à l'exposition au radon puisqu'il est montré que lorsqu'on ne fume pas, le risque de cancer du poumon lié au radon devient infime. Il est donc important de se préoccuper du tabagisme passif.

Mme Fervers apporte des précisions sur la sous-déclaration des cancers professionnels. Aujourd'hui la reconnaissance de cette maladie professionnelle se fait par les tableaux de maladie professionnelle de la CNAM. D'autre part, cette reconnaissance peut se faire par la commission régionale CRRMP (comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles) lorsque l'exposition n'est pas mentionnée dans les tableaux des maladies professionnelles (exemple de l'amiante et certains cancers ORL). D'autre part, cette démarche concerne les employés mais ne concerne pas les artisans s'ils n'ont pas souscrits à une assurance professionnelle, ni les travailleurs au noir. La démarche d'indemnisation est extrêmement longue et l'indemnisation intervient souvent après le décès du patient. Cela s'ajoute aux inégalités sociales.

M. Ritter demande pourquoi, pour les lymphopathies malignes, les champs électromagnétiques n'ont pas été mentionnés comme facteurs de risque environnementaux possibles. D'autre part, M. Ritter s'interroge sur l'interprétation de la prévalence élevée de l'asthme en Écosse et aux Pays-Bas.

M. Girodet répond que cette différence de prévalence entre les pays européens est probablement due à des facteurs environnementaux et à des facteurs génétiques. Ces prévalences sont constatées mais pas toutes expliquées.

Mme Fervers complète en disant que, pour ce qui concerne, le lien entre leucémie et champs électromagnétiques de très basses fréquences, les données de la littérature sont contradictoires et le CIRC n'a pas retenu les champs électromagnétiques de très basses fréquences comme facteurs de risques pour la leucémie. L'expertise collective de l'Afsset et de l'Inserm n'a pas non plus retenu ce facteur. Des études montrent une relation entre le risque de leucémie chez l'enfant et les champs électromagnétiques de très basses fréquences mais le risque est faible et le mécanisme d'action n'est



pas identifié. En France cela représente moins de 5 cas de leucémies de l'enfant. Il est donc débattu l'option d'enterrer les lignes à haute tension par rapport au coût que cela représente sachant que le risque n'est pas confirmé.

Mme Collard (SERA) rappelle qu'il existe un décret sur l'interdiction de construction en dessous des lignes à hautes tensions mais que certaines mairies ne respectent pas ce décret. Concernant les registres des cancers, la question de l'extension à d'autres départements a été débattue avec la mandature précédente du Conseil Régional. Mme Collard se demande comment des études peuvent être menées sur des territoires où il n'y a pas de registre de cancers. Elle souhaiterait donc que le PRSE2 soit l'occasion de souligner l'importance de connaissances de terrain

M. Brun (UFC Que Choisir) demande, si les données régionales des registres des malformations sont comparées avec celles de registres nationaux et étrangers.

Mme Amar répond que, comme les effectifs sont faibles, pour augmenter la puissance des études il est nécessaire de regrouper les données au niveau national. Les données sont également croisées au niveau européen puisque le registre des malformations est intégré au registre Euro4. Si un chercheur veut mener une étude, le réseau Euro4 peut fournir les données nécessaires. Un travail est également conduit au niveau international puisqu'annuellement un transfert des données des registres nationaux a lieu pour les centraliser au sein d'un registre international. La difficulté de croiser les données européennes ou internationales est la différence de législation entre les pays en termes de disparités dans le dépistage, dans la prise en charge et dans l'enregistrement.

Mme Cotillon (SGAR) demande s'il existe d'autres pistes concernant les malformations et l'exposition environnementale.

Mme Amar répond que des liens sont connus entre dioxines et malformations cardio-vasculaires. Le registre a permis de montrer un lien entre dioxines/métaux lourd et malformations urinaires. Une augmentation des malformations génitales des garçons (hypospadias) a également été observée en lien possible avec une exposition aux pesticides.

M. Girardin (association de défense de l'environnement « Sauvons notre futur ») demande s'il y a une raison qui explique la différence entre la prévalence du cancer en Rhône-Alpes (qui est plus faible que la moyenne nationale) et le taux d'admission en ALD (affections de longue durée) pour cancer (qui est élevé dans la région).

M. Guye répond que les indicateurs sont très différents et il n'a pas d'élément pour dire que le taux d'admission en ALD en Rhône-Alpes soit défavorable par rapport à la France. Au niveau régional, il peut y avoir des discordances entre l'incidence du cancer (estimée par les ALD) et le taux de mortalité, du à des différences sur le diagnostic ou sur la prise en charge du traitement. Il n'y pas de corrélation automatique entre l'incidence des cancers et la mortalité par cancer. Il y a une augmentation du nombre de cancer (incidence) mais il y a une baisse de la mortalité par cancer.





6. Présentation du PNSE2 avec bilan du PRSE1, du PRSE2 et liens avec les autres plans

6.1- PRSE1, PNSE2 et articulation avec les autres plans

Yves Eprinchard, Dreal

6.2- Élaboration du PRSE2

Agnès Alexandre-Bird, ARS

6.3- Plan Régional Santé Travail

Bruno Gaige; Direccte



7. Présentation du guide des ateliers et de la structure d'une fiche action

Aurore Rouhan, Directrice des études, Ceies



8. Proposition de critères de sélection d'une action et discussion

Guillaume Weber, Dreal

Échanges avec la salle

- Sur les critères de sélection des actions
- M. Lhuiller (Frapna) fait remarquer que le critère de financement est prépondérant sur tous les autres et que cela risque de limiter beaucoup d'actions.
- M. Weber répond que contrairement au PNSE1, un budget de 340 millions d'euros et 100 millions d'euros pour la recherche a été alloué pour le PNSE2.

Mme Alexandre-Bird précise le PRSE2 ne doit pas être un catalogue d'actions mais il doit cibler quelques actions phares pour lesquelles tout le monde se met ensemble et qui ne nécessitent pas systématiquement de l'argent mais parfois ce peut être aussi du temps ou du savoir-faire. Mme Cotillon (SGAR) ajoute qu'il ne faudra pas chercher à être exhaustif mais à cibler des actions essentielles.

Mme Fervers (Centre Léon Bernard) demande s'il serait possible d'avoir accès aux actions des PRSE2 des autres régions qui sont déjà achevés.



M. Weber répond que les actions des autres régions ont été listées et seront proposées dans chaque atelier. M. Eprinchard complète en précisant que la déclinaison des PRSE est laissée libre au niveau de chaque région. Les PRSE achevés sont donc très différents d'une région à l'autre.

Mme Vallet (Conseil régional 42) : trouve que les critères 3 et 6 sont redondants et se demande comment hiérarchiser la gravité des problèmes. Le critère 2 demande une expertise plus poussée.

M. Weber répond qu'il est possible de supprimer un critère. Concernant la gravité, il cite pour exemple la légionnelle et l'amiante qui n'ont pas le même poids, il est donc possible de grader leur gravité. Concernant la redondance des critères 3 et 6, Mme Rouhan propose que les 2 critères soient regroupés en un seul et que ce soit l'un ou l'autre qui soit pris en compte. L'assemblée approuve cette proposition.

Mme Bernasconi (Arkema Jarrie) demande si les actions déjà lancées en 2010 au titre du PNSE2 doivent être affichées dans le PRSE2.

M. Weber répond qu'il faut afficher ces actions dans le PRSE2 pour qu'elles soient communiquées.

Enfin, un participant insiste sur la nécessité d'une présence politique autre que celle de l'État (en l'occurrence le Conseil Régional) car le suivi politique du PRSE2 sera fait par la région.

RETOUR A L'ARTICLE